

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
12 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf et le douze mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
M. Jean-Paul SALVATICO, Maire. **Ouverture de la séance : 20h 45**

Présents : Fernand BEYT, Cédric CARTERY, Suzy MARTIN, Jean-Pierre MILAN, Jean-Paul SALVATICO, Stéphane UCHAN.

Absents avec procuration : Céline DAULT procuration à Jean-Paul SALVATICO
Philippe CANCEL procuration à Jean Pierre MILAN

Absents sans procuration : Julie DULON, Jean Pierre WATREMEZ

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MILAN

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FÉVRIER 2019

Le compte rendu a été approuvé.

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0**

2- COMPTE DE GESTION 2018 : DÉLIBÉRATION

Après détails et explications, les comptes de gestion (boulangerie – multiservice – général) sont adoptés

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0**

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : DÉLIBÉRATION

M. le maire donne pouvoir à Fernand BEYT, le conseiller doyen pour procéder au vote des comptes administratifs puis quitte la salle.

Compte administratif boulangerie : M. BEYT détaille et explique le compte, bilan général positif.

Vote à main levée : **Pour 7 - Contre 0 - Abstention 0**

Compte administratif multiservice : M BEYT détaille et explique le compte, bilan général positif.

Vote à main levée : **Pour 7 - Contre 0 - Abstention 0**

Compte administratif budget général : M. Beyt détaille et explique le compte, bilan général positif.

Vote à main levée : **Pour 7 - Contre 0 - Abstention 0**

4- AFFECTATION DES RÉSULTATS : DÉLIBÉRATION

Affectation des résultats boulangerie : M. le maire donne lecture du projet de délibération

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0**

Affectation des résultats budget général : M. le Maire donne lecture du projet de délibération

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0**

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : DÉLIBÉRATION

M. le maire liste les associations qui ont transmis un dossier et propose le montant des dotations suivantes :
ACCA : 150.00 - ADLFA31 : 100.00 - A.G.V : 400.00 - A.L.M : 1200.00 - Ancien Combattants : 110.00 -
Association Parents d'Elèves RPI : 100.00 - Chiens Guide d'aveugles : 100.00 - Chœur du Haut Comminges :
690.00 - Club Loisir Détente : 300.00 - Coopérative Scolaire : 759.00 - Ecole de Foot Pyrénées Sud
Comminges : 100.00 - L'Île au Trésor : 200.00 - Société protectrice des Animaux : 250.00 - Téléthon : 150.00
Soit un montant de : **4609.00 €**

Le conseil municipal approuve ces dotations.

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0**

6- REVALORISATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS A COMPTE DU 01/ 01/ 2019 : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que les indemnités de fonction des élus ont été revalorisées en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0**

7- AMORTISSEMENT TRAVAUX BOUCHERIE : DÉLIBÉRATION

M. le maire liste les travaux réalisés en 2017 et 2018 : Remplacement chauffe-eau, reprise réseau électrique pour un montant de 3 164.03 €. Ces travaux doivent faire l'objet d'un amortissement et à ce titre il est nécessaire de fixer un nombre d'années : amortissement sur 20 ans.

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0**

8- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR TRAVAUX ÉCOLE : DÉLIBÉRATION

M. le maire rappelle les travaux envisagés concernant l'école et propose de demander les subventions au titre de la DETR.

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0**

9- ADMISSION EN NON VALEUR : DÉLIBÉRATION

M. le Maire présente au conseil municipal la liste des pièces dues au 05 mars 2019 pour un montant de 135.24€. Le conseil décide la mise en non-valeur des pièces énoncées.

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0**

10- ACCEPTATION DE DONS : DÉLIBÉRATION

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'acceptation d'éventuels dons que la commune pourrait percevoir pendant la durée du mandat.

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0**

11- CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCOLE : DÉLIBÉRATION

M. le maire présente et détaille les deux propositions de prix faites par les architectes.

Les deux propositions sont inférieures à 25 000.00 € HT

Après avoir consulté la commission d'appel d'offres, M. le maire propose au conseil de choisir M. ARCANGELIS

Vote à main levée : **Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0**

12- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le maire informe le conseil : suite à l'interdiction de produits phytosanitaires la mairie s'est renseignée pour l'achat de matériel électroportatif (bineuse, sécateur, débroussailleuse) pour un montant de l'ordre de 6 500.00 €.
- M. le maire informe le conseil que la CCPHG a signé une motion de soutien à l'ordre des avocats et au barreau de Saint-Gaudens.
- M. le maire informe le conseil sur le fait que le conseil départemental est en faveur de la présence quotidienne de l'Occitan à la télévision et d'une véritable chaîne publique régionale généraliste.
- Le département demande si la commune souhaite participer au concours village fleuri 2019 : avis défavorable du conseil.
- M. le maire informe le conseil qu'une personne s'est présentée pour la reprise de la boulangerie.
- L'ACCA demande s'il est possible qu'un local soit mis à sa disposition. Le conseil se donne jusqu'au mois d'août pour trouver une solution.

22h 45 la séance est levée.